

6 écoles	ont eu des	<i>estrades</i>	pour les maîtres ;
9	»	»	<i>armoires</i> ;
14	»	»	<i>tableaux noirs</i> ;
7	»	»	<i>stores</i> ;

b) *Matériel d'enseignement* : L'inspecteur d'écoles du 1^{er} arrondissement, sans donner des chiffres, dit que le matériel d'enseignement a été complété dans un grand nombre d'écoles : « On a fait l'acquisition de cartes géographiques (cartes de l'Europe, du Grand-Duché, de la Palestine), globes, tableaux pour l'enseignement de la bible, collection de modèles de dessin, collections géométriques ».

Pour les 5 autres arrondissements les renseignements sont les suivants :

5 écoles	ont eu le	<i>boulier compteur</i> ;
7	»	» le <i>tableau des poids et mesures</i> ;
5	»	» la <i>collection de corps géométriques</i> ;
13	»	» la <i>carte murale du Grand-Duché</i> ;
11	»	» la <i>carte de l'Europe</i> ;
2	»	» le <i>globe terrestre</i> ;
1	»	» la <i>collection « Kolb » de modèles de dessin.</i>

44 écoles.

c) Le *matériel de classe*, suivant les rapports des inspecteurs d'école, était convenable. Il a été fourni assez régulièrement aux élèves indigents, à l'exception toutefois des *fournitures pour l'enseignement des travaux à l'aiguille*. Dans la fixation de ces allocations les administrations communales partent souvent d'une base trop étroite ; c'était évidemment le cas dans 13 sections du 5^e arrondissement, où la somme allouée variait entre 1 fr. et 2 fr. 50 par élève.

4. *Matières d'enseignement.*

En dehors des matières énumérées à l'article 1^{er} de la loi du 20 avril 1881, que notre enseignement primaire « comprend nécessairement » et qui ont été enseignées dans toutes les écoles, un certain nombre d'écoles avaient l'une ou l'autre des matières que l'enseignement primaire « peut comprendre », savoir :